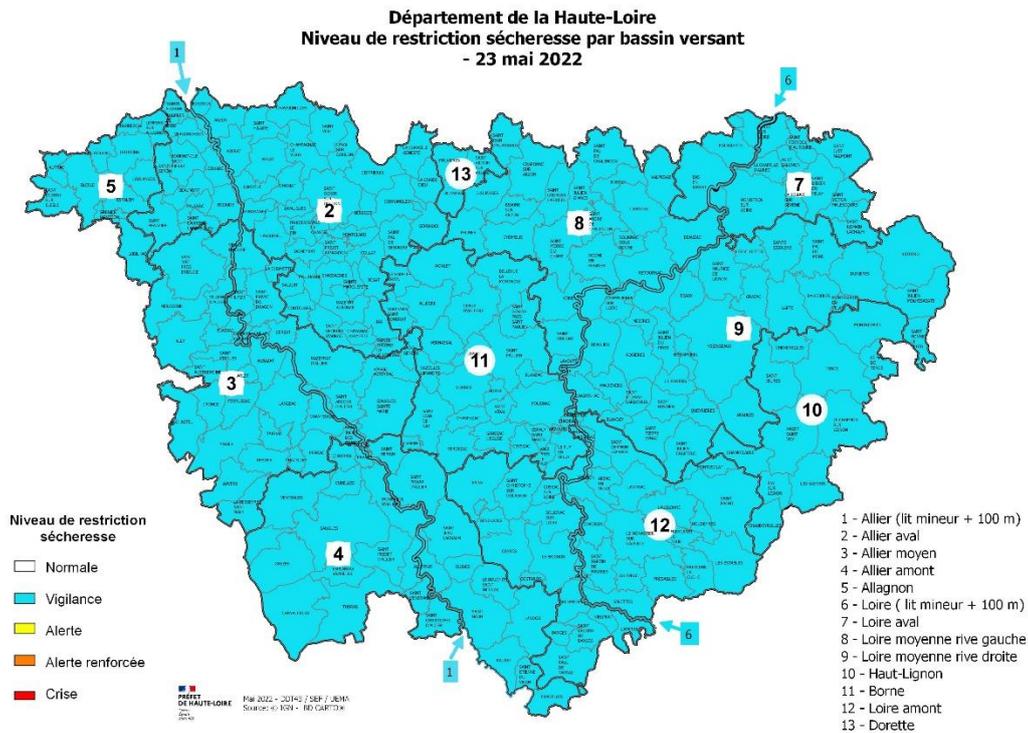


ARRETE PREFECTORAL SECHERESSE :

Sécheresse : la Haute-Loire placée au niveau vigilance



En raison de la situation hydrologique d'une grande partie des cours d'eau du département, le préfet a pris, par un arrêté préfectoral du 25 mai 2022, la décision de placer la Haute-Loire en état de « vigilance sécheresse ».

Cette décision est la conséquence d'un début d'année marqué par des températures plus douces que les moyennes habituellement observées et par un déficit pluvieux important.

Eu égard à cette situation, l'arrêté préfectoral du 25 mai 2022 place l'ensemble du département au niveau « vigilance ».

Cette situation ne se traduit pas à ce stade par des restrictions particulières sur les usages de l'eau. Toutefois, les citoyens sont appelés à adopter une gestion économe de l'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...) que cette dernière provienne de prélèvements dans les cours d'eau ou des réseaux de distribution d'eau publics. Chaque citoyen se doit de faire preuve de civisme afin d'éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieuse pour tous les usagers. Enfin, les gestionnaires d'unités de distribution d'eau potable sont invités à surveiller précisément la situation de leur ressource en eau.

Si l'absence de précipitations venait à se poursuivre, un nouvel arrêté de restrictions pourrait être pris dans les jours ou semaines à venir.

ALERTE

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE - LOIRE

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage



Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage à partir de l'eau de pluie (retenue collinaire, retenue de substitution, réservoir, citernes...)



Réutilisation, recyclage de l'eau potable

Récupération, utilisation des eaux de pluie



Mesures de limitation des usages



Mesures d'interdiction des usages



Arrosage possible des potagers de 20h à 8h



Arrosage possible des terrains de sports de 20h à 8h



Arrosage possible des greens et départs de golf de 20h à 8h (interdiction sur le reste du golf)



Arrosage possible des prairies de 18h à 10h



Prélèvements possible pour irrigation dans cours d'eau (et nappes) de 18h à 10h



INTERDICTION de remplir les piscines (sauf 1^{er} remplissage postconstruction) et alimenter les plans d'eau (sauf piscicultures de production autorisées)



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément, pelouses, espaces verts publics ou privés et golf (sauf greens et départs)



INTERDICTION de laver les voiries, trottoirs ou voies privées



INTERDICTION de nettoyer l'extérieur des bâtiments



INTERDICTION d'alimenter les fontaines publiques sur réseau d'eau potable



INTERDICTION de laver des véhicules hors installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau



! Sanctions !

Contravention de 5^{ème} classe :
1 500 € pour une personne physique
7 500 € pour une personne morale

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse

ANTICIPATION CANICULE :

Pendant les fortes chaleurs. Protégez-vous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique
France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique
France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**



Évitez l'alcool **Mangez en quantité suffisante** **Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

Mouillez-vous le corps **Donnez et prenez des nouvelles de vos proches** **Préférez des activités sans efforts**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

#CANICULE

Impact des fortes chaleurs chez les enfants

Des syndromes à détecter :

- fortes fièvres
- bouche sèche
- pouls rapide
- somnolence anormale
- hyperexcitabilité
- yeux creux et pupilles dilatées
- perte de conscience



En cas de souci appeler la mairie au 06.33.22.29.59

ENEDIS (Coupure sur le réseau électrique) :



Première coupure :

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, nous réaliserons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente. Pour vous éviter une coupure d'électricité pendant ces travaux, nous installerons un groupe électrogène. Toutefois, les opérations de pose et de dépose de ce groupe nécessiteront deux coupures brèves en début et fin de travaux:

_ Le 12/07/2022 entre 08h et 10h et entre 13h30 et 17 h

Suite à ces coupures, n'hésitez pas à vérifier que vos appareils électriques sont bien sous tension (chaudière, radio réveil...)

Deuxième coupure :

Pour des prochains travaux que nous allons réaliser sur le réseau électrique qui alimente votre installation, nous sommes conduits à programmer une coupure de courant :

_ Entre le lundi 25 juillet 2022 à 12h50 et le mardi 26 juillet 2022 à 17h10 d'une durée approximative de 3 heures et 45 minutes.

Notre accueil clients Professionnels est disponible au numéro suivant pour répondre à vos questions: 0 970 83 29 70 (prix d'un appel local).

Si vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, notre service dépannage est à votre disposition au : 0 972 67 50 ... suivi des deux chiffres de votre département (prix d'un appel local).

Enfin, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

LACHAUD PETANQUE :



Samedi 28 mai 2022 avait lieu sur les terrains de Lachaud le concours départemental en doublettes « challenge Michel FOURNIER ».

31 équipes se sont affrontées. La présidente Fabienne PAPARIC remercie tous les participants et félicite Alain MARTIN et Olivier RATOUER pour leur parcours. En effet, ces 2 joueurs de Lachaud Pétanque ont gagné le concours. C'est un honneur et une joie que cette équipe remporte le trophée de Ben. Félicitations à tous les deux.

COURS DE CUISINE :



Le 4 juin 2022, a eu lieu à la salle des fêtes de Lachaud l'activité cuisine de l'association Cousons Causette. 9 personnes ont préparé une forêt noire autour de Philippe. Cette matinée s'est déroulée dans la bonne humeur.

REMISE DE CHEQUE :



Depuis 14 ans, le comité des fêtes de Vissac Auteyrac réserve l'intégralité des bénéfices de la journée de Pachette à une association pour un enfant ou un adulte malade ou en situation de handicap. Cette année, le 8 juin 2022, un chèque de 1926€ a été remis à l'association "des ailes pour Elouan". Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé à la fête de Pachette. Le verre de l'amitié a été partagé en présence de Mme le maire.

CAUSONS COUSETTE



Le jeudi 16 juin 2022, les adhérents de l'association Causons Cousette se sont réunis en assemblée générale. Pendant 2 ans les activités de l'association ont été plus ou moins interrompues avec la crise sanitaire mais depuis quelques mois, les réunions ont repris et des travaux d'aiguilles ont pu être réalisés ainsi les ouvrières ont pu tenir un stand à la foire des fleurs de Chanteuges. Le bilan financier est positif, peu de recettes mais aussi peu de dépenses. Un groupe de cuisiniers et cuisinières a formé une section dans l'association et étoffe ainsi le groupe de cousettes. Des projets ont été proposés pour la rentrée.

Dernièrement les membres de l'association se sont rendus à la maison de retraite Saint Dominique à Vals pour rendre visite à Juliette Salgues (ancien membre de l'association) pour fêter avec elle son anniversaire (96ans). Elle est toujours en forme et sa mémoire toujours aussi surprenante.

BENNE ENCOMBRANTS 2022 :



- Du 13 au 19 juillet à Auteyrac
- Du 04 au 09 août à Lachaud

Rappel : Peuvent être déposés dans les bennes encombrants : meubles, matelas, électroménager, ferraille, bois (palettes, etc...)...

Ne pas déposer dans les bennes encombrants : déchets verts, pneus, verre, bouteille de gaz, bâches d'ensilage, papier/cartons, ordures ménagères, gravats, peinture, batteries.

Pour recevoir l'Actu par mail...

Adresser votre demande à la mairie par mail : mairie-vissac-auteyrac@orange.fr

Ou par téléphone : 04 71 74 21 03